



E-5615

30 JUN 2016

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul
S.A au capital de 3.000.000DT
144,Avenue Habib Thameur – Nabeul 8019
Matricule fiscal n° 009368WAM000
R.C n°B121201997

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 juillet 2016 à 9h.30 à la salle des réunions à l'hôtel khayam garden à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 -Approbation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire hors du délai réglementaire.
- 2 -lecture du rapport du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2015 .
- 3 -lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 .
- 4 -Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2015.
- 5 -Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2015.
- 6 -Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- 7- la désignation du commissaire aux comptes pour les années 2016-2017-2018.
- 8 -Questions diverses.

Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale Ordinaire.

Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

Le président du conseil d'administration



5613

30 JUN 2016

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000 D T

144, Avenue Habib Thameur- Nabeul 8019

Matricule Fiscal n°009368WAM000

R.C n°B121201997

Avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 21 juillet 2016 à 11h.00 du matin à la salle des réunions à l'hôtel khayam garden à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen des dispositions à prendre en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales et l'article 45 du statut de la SRTGN .

Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale .

Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal .

Le Président du Conseil d' Administration